

Le dissident franco-vietnamien Pham Minh Hoang sera jugé le 10 août 2011

Francis Richard

1er août 2011

Sur ce blog j'ai raconté, le 31 août 2010, l'histoire édifiante de **Pham Minh Hoang** [ici](#).

Voilà un professeur franco-vietnamien qui décide de retourner au Vietnam, après une trentaine d'années passées en France, où il a réussi sa carrière d'ingénieur informaticien.

Il aurait pu continuer à vivre tranquillement, sans histoires, se bornant à aider des personnes de la communauté vietnamienne en difficultés.

Pourquoi retourne-t-il au Vietnam ? Parce que, lors d'une visite à ses parents demeurés là-bas, il se rend compte des difficultés tant matérielles qu'intellectuelles dans lesquelles se débat son pays natal et qu'il veut contribuer à son redressement. Il va donc enseigner les mathématiques appliquées à l'Ecole Polytechnique de Ho Chi Minh Ville.

Seulement il ne se contente pas de former l'élite du pays. Il tient un blog sur lequel il prend position sur un certain nombre de questions relatives à la marche du pays. Ce qui serait banal dans un pays démocratique et libre, ne l'est pas évidemment pas dans un pays anti-démocratique comme le Vietnam. D'autant qu'il ne va pas se contenter de faire des analyses pertinentes sur son blog.

Pham Minh Hoang va en effet commettre deux crimes. Il va signer deux ... pétitions. L'une demandant **l'arrêt du projet d'exploitation de la bauxite sur les hauts plateaux**, l'autre s'opposant à **la cession à la Chine des archipels Paracels et Spratlys**, respectivement Hoang Sa et Truong Sa pour les Vietnamiens. Pour ces crimes il sera arrêté le 13 août 2010.

En signant ces deux pétitions il a enfreint l'article 79 du Code pénal vietnamien. Or **l'article 79** réprime **ceux qui mènent des activités, qui fondent ou qui rejoignent des organisations, visant à renverser le gouvernement du peuple**. Les contrevenants encourent des peines de **12 à 20 ans de prison, la détention à perpétuité**, voire **la peine capitale**, et leurs complices des peines de **5 à 15 ans de prison**.

Signer une ou des pétitions peut être considéré au Vietnam comme de l'activisme visant à renverser le gouvernement du peuple, alors qu'**en Suisse, en vertu de l'article 33 de la Constitution fédérale**, "toute personne a le droit, sans qu'elle en subisse de préjudice, d'adresser des pétitions aux autorités."

On mesure la différence qu'il y a entre un pays respectueux des droits de l'homme, qui fête aujourd'hui son **Pacte de 1291**, et un pays qui les foule au pied : d'un côté aucun préjudice encouru, de l'autre des peines de prison, voire la peine capitale.

Le site de *Democracy for Vietnam* [d'où provient la photo] propose [ici](#) d'envoyer un courriel à Monsieur **Alain Juppé**, Ministre français des Affaires étrangères et à Madame **Catherine Ashton**, Ministre européen des Affaires étrangères, pour qu'ils obtiennent la libération de ce ressortissant français et européen et son rapatriement en France avec sa famille.

Source : [Le blog de Francis Richard](#)